

## MÉMOIRE

Présenté dans le cadre des consultations pour le quadrilatère Saint-Laurent / 9 juin 2009

Jacques Lachapelle, Ph.D.  
Professeur titulaire  
École d'architecture  
Université de Montréal

### LE PROJET DU QUADRILATÈRE SAINT-LAURENT : UNE INTERPRÉTATION INCONGRUE DES VALEURS DU CONTEXTE.

#### Préambule

Le présent mémoire a pour objectif, d'une part, de montrer que l'analyse patrimoniale en arrive à un énoncé insatisfaisant des valeurs du quadrilatère Saint-Laurent, d'autre part, que le concept de conservation proposé est pour le moins questionnable, compte tenu de l'*Énoncé d'intérêt patrimonial de l'îlot Saint-Laurent*.<sup>1</sup> Par conséquent, ni le règlement de démolition, ni les dérogations au plan d'urbanisme ne sont acceptables.

Il est nécessaire au préalable de clarifier trois expressions suite à la présentation du promoteur, de ses consultants et des représentants de la Ville lors de la séance de d'information du 26 mai dernier qui portait sur le patrimoine et l'architecture.

Premièrement, la conservation proposée est bien du façadisme.<sup>2</sup> Seules les façades sont en effet préservées. Prétendre, comme on l'a fait, que la mitoyenneté sera visible et qu'elle assure une conservation plus étendue, constitue un discours trompeur. Aucun mur mitoyen n'est conservé. Ce que l'on propose est bien de tout reconstruire ce qui est derrière les façades et de s'en tenir à un volume bas de la même hauteur moyenne (et non pas d'une hauteur adaptée à chaque bâtiment d'après les dessins) sur une épaisseur de 7,8 mètres.<sup>3</sup> Un tel projet de démolition et de réfection constitue l'essence même du façadisme.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Il faut souligner que, compte tenu des délais très courts qui sont accordés pour remettre un tel mémoire, il est pour le moins surprenant que l'*Énoncé patrimonial* (document 5.4.) ait été mis en ligne après la présentation du 26 mai dernier. Ce document central a confirmé l'argumentaire du présent mémoire mais son dépôt tardif a toutefois amené d'inévitables ajustements du texte, ce qui rend d'autant plus critique la question du temps de production d'un mémoire comme celui-ci.

<sup>2</sup> Dans un article intitulé *Radiographie d'une dent creuse*, publié dans *Vacarme* 15 printemps 2001, Yves Pagès attribue l'origine du mot à Dinu Bumbaru.

<sup>3</sup> OCPM, Quadrilatère Saint-Laurent, Transcription de la séance du 26 mai 2009, p. 13, alinéa 515.  
<http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P38/7c.pdf>

<sup>4</sup> Le projet pour le Quadrilatère Saint-Laurent rejoint même une des définitions les plus sévères du façadisme : « Démolition de l'intérieur des bâtiments anciens et leur remplacement par de nouvelles constructions, entraînant, de profondes altérations typologiques, volumétriques, structurelles et constructives, avec préservation de l'ancienne façade (d'une manière critiquement aléatoire), celle-ci pourrait être reconstruite moyennant une imitation forcée de l'ancienne. », AGUIAR, J., *Le Façadisme dans les capitales européennes*, ICOMOS, Fundação do Rei Baudouin, Bruxelles, ICOMOS, 1998.

Deuxièmement, pour expliquer ce façadisme, on a invoqué, faute de mieux, la notion d'«esprit du lieu», en l'associant à la notion de montréalité.<sup>5</sup> Or ce concept n'en est pas un de conservation. C'est la déformation de celui, plus rigoureux, de «génie du lieu», amené, entre autre, par l'historien de l'architecture Christian Norberg-Schulz. Il a une portée philosophique, inspirée de Martin Heidegger, qui renvoie à l'être et son rapport existentiel avec le temps et son milieu de vie. L'expression a été diversement déclinée au cours des années 1980 et 1990, avec un bonheur inégal, mais toujours dans l'esprit de l'imprégnation signifiante de l'environnement bâti sur l'existence et la culture, tant de l'individu que de la société. Réduire ce concept à la conservation de façade comme trace est, pour le moins, abusif.

Quant à la notion paysagère que l'on retrouve dans l'*Énoncé patrimonial*, elle ne vaut guère mieux. Invoquant le piéton qui se promène dans la ville, elle transforme la ville en une série de tableaux à l'image des jardins pittoresques. C'est donc la même insistance sur l'apparence formelle de la ville que l'on regarde au lieu d'une ville où **l'on vit!** Il n'y aurait pas une telle ambiguïté si l'on appelait un chat un chat en parlant de valeurs de l'environnement urbain au lieu d'utiliser l'analogie du paysage.<sup>6</sup>

À l'opposé de ces concepts sémantiques incertains, il apparaît plus juste d'aborder ce projet au regard des cadres théoriques qui régissent la conservation du patrimoine. Cela dit, aucune théorie ne défend, comme telle, la seule conservation de façade. C'est plutôt la source d'un malaise exprimé dans de nombreux textes critiques. Les chartes et théories incitent plutôt à :

- 1) privilégier la conservation du contexte à proximité d'un monument historique afin d'en transmettre une meilleure compréhension<sup>7</sup>;
- 2) défendre des ensembles urbains significatifs<sup>8</sup>;
- 3) tenir compte non seulement de la matérialité mais des aspects immatériels d'un site<sup>9</sup>;
- 4) tenir compte de tous ces facteurs mais également de la transmission des valeurs et du consensus social dans l'approche des valeurs qui est prônée par l'administration municipale.

C'est en ayant à l'esprit ce cadre théorique que le présent argumentaire est articulé.

---

<sup>5</sup> *Transcription de la séance d'information du 26 mai*, présentation de Madame Stéphanie-Anne Gagnon, p.9, alinéa 440-441; Guy Favreau, p. 17, alinéa 674; p. 22, alinéa 894.

<http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P38/7c.pdf>

<sup>6</sup> Il est à noter d'ailleurs que même en matière de vrai paysage, c'est-à-dire l'environnement paysager, la définition du mot est bien plus riche que celui de la vue et de la promenade. *Convention européenne du paysage*, Florence 20.X.2000, <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/treaties/html/176.htm> .

<sup>7</sup> À titre d'exemples : *Charte de Venise*, 1965, articles 6 et 7; *Déclaration de Deschambault* 1992; *Charte de Burra* (1979;1999), etc.

<sup>8</sup> G. Giovannoni, *L'Urbanisme face aux villes anciennes*, Paris : Le Seuil, 1998, traduction de *Vecchie città ed edilizia nuova*, UTET, Libreria, Rome, 1931

<sup>9</sup> À titre d'exemples : *Charter for Places of Cultural Heritage Value* (Nouvelle-Zélande), 1992; *Charte de Burra* (1979;1999)

## **Le Monument-National comme monument historique : la nécessité de son aire de protection**

Les édifices touchés par l'intervention se trouvent tous dans l'aire de protection du Monument-National, classé monument historique par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

L'évaluation patrimoniale s'en tient à indiquer qu'il existe des similitudes stylistiques avec la façade de l'ancien siège social de la Société Saint-Jean-Baptiste. En fait, pour ce qui est des façades, les similitudes vont au-delà du style et concernent aussi les jeux de composition maniéristes, caractéristiques de la fin de l'ère victorienne. Néanmoins, il est erroné, de prétendre que seules les façades unissent le monument classé à son contexte immédiat.

Le Monument-National est au contraire étroitement lié à ses voisins qui datent de la même période. En effet, le boulevard Saint-Laurent a constitué un axe majeur du débordement des activités commerciales du Vieux-Montréal. Le type architectural des magasins-entrepôts est alors repris comme modèle générique. Ce modèle consiste en une synthèse originale qui tient compte à la fois de l'urbanisation galopante, des nouvelles techniques constructives et du système cadastral existant. Il provoque un renouvellement majeur de l'environnement urbain. Les façades jouent un rôle important, mais cette architecture s'inscrit plus fondamentalement dans une logique de création d'édifices mixtes le long d'une rue principale. Leurs emprises au sol sont en effet plus importantes car ils peuvent occuper la quasi-totalité de leur lot. Ils sont plus élevés que les maisons de faubourgs. Leur toit est plat. Leur portée structurale plus grande et la simplicité de la structure assurent le dégagement et la flexibilité des espaces. Ces qualités spatiales se trouvent non seulement au rez-de-chaussée, mais aux étages, de telle sorte que ceux-ci peuvent être destinés à différents usages. C'est une architecture qui favorise la mixité sur plusieurs niveaux. À ce propos, il est très regrettable que l'étude patrimoniale<sup>10</sup> ne donne pas d'information sur les usages aux étages. On sait pourtant que l'édifice Robillard situé au 972-976 Saint-Laurent, au coin de Viger, qui est semblable à ceux qui sont en cause dans ce projet-ci, avait une salle de cinéma à l'étage. De même, parmi les édifices que l'on prévoit démolir, le 1230 Saint-Laurent comprend une salle de spectacle à l'étage.

Cela dit, cette mixité généralisée sur la rue qui reste présente jusqu'aux étages des édifices est comparable à la distribution du programme multifonctionnel du Monument-National sur plusieurs niveaux. C'est dire que les architectes, Perrault et Mesnard, loin de concevoir un monument isolé, reprennent et adaptent l'approche induite par ce nouveau système urbain. De par sa taille, le Monument-National se singularise dans cette façon de faire, alors que les immeubles voisins l'abordent de manière plus conventionnelle. Chaque édifice du quadrilatère participe donc individuellement à comprendre ce système urbain et par le fait même, enrichit l'interprétation du monument classé, dont l'architecture, au total, ne peut être imaginée ailleurs qu'à Montréal.

---

<sup>10</sup> Groupe Gauthier, Biancamino, Bolduc, *Étude patrimoniale du Quadrilatère Saint-Laurent : Préliminaire*, février 2009, <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P38/3b.pdf>

Par ailleurs, le classement du Monument-National, son aire de protection et l'*Énoncé patrimonial* portent à croire que l'édifice doit prédominer dans son contexte. Cela semble légitime pour comprendre son originalité. Toutefois, qu'est-ce que le terme «prédominer» signifie au juste? Bien qu'il soit inscrit dans la logique urbaine de son temps, l'édifice se distingue en tant que «monument national» par sa largeur et son hauteur. Comment l'édifice continuera-t-il de prédominer dans l'environnement projeté, là où le 2-22 et le Quadrilatère Saint-Laurent cherchent à se démarquer? À mes yeux, les compromis, entre autres en termes de reculs pour l'immeuble à bureaux, ne répondent pas clairement à cette question.

### **La rue Saint-Laurent comme lieu historique national : le sens des valeurs patrimoniales**

Il faut rappeler qu'en reconnaissant le boulevard Saint-Laurent comme lieu historique canadien, le gouvernement fédéral a démontré que toute l'artère était, en soi, significative et non seulement les édifices pris isolément, les uns après les autres. Or, s'il est vrai que l'étude patrimoniale fait ressortir en partie les valeurs contextuelles du boulevard Saint-Laurent, elle insiste sur la valeur individuelle des bâtiments. L'*Énoncé patrimonial*, quant à lui, fait mention de l'importance du rapport du site avec l'ensemble du boulevard Saint-Laurent, mais il l'explique peu, privilégiant plutôt le seul quadrilatère. Dans une perspective de planification urbaine qui devrait régir de tels projets, il apparaît gênant d'isoler ainsi un îlot alors que l'on sait bien qu'il fait partie d'une réalité plus vaste. La Ville ne présente pas de vision d'avenir pour la rue Saint-Laurent et la rue Sainte-Catherine afin de situer ce projet.

En termes d'avenir, la Ville l'envisage plutôt dans le cadre du Quartier des spectacles et des liens historiques avec le Red Light. Le document sur le micro-aménagement du secteur<sup>11</sup> reste néanmoins vague et insiste sur l'absence de surprise<sup>12</sup> dans le quartier pour justifier, entre autres, la multiplication surprenante de places publiques que l'on observe déjà. C'est en soi bien questionnable, car la définition d'une surprise en ville reste à faire. Tout et n'importe quoi peut surprendre, ce n'est pas à proprement parler de la planification et, en ce qui nous concerne ici, cela ne dit toujours rien sur les objectifs à l'égard des rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine.

Quoi qu'il en soit, l'*Énoncé patrimonial* fait lui aussi mention de l'importance symbolique nationale du Red Light. C'est incontournable. Aucun Montréalais n'ignore le secteur au croisement de Saint-Laurent et Sainte-Catherine. Son association à l'ancien Red Light persiste. En fait, sa «mauvaise réputation» fait partie de la culture montréalaise ou de sa contre-culture, c'est selon! Mais cela nous renvoie au rôle même que joue le boulevard Saint-Laurent dans la ville. À travers les époques et le temps, n'a-t-il pas été

---

<sup>11</sup> Bernard La Mothe, *Dans la suite et au-delà du plan particulier d'urbanisme : Le micro-aménagement du quartier des spectacles* : étude préliminaire pour la Direction du développement culturel, Ville de Montréal, octobre 2008. <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P38/5a.pdf>

<sup>12</sup> «1.2.2. Objectifs. Ce micro-aménagement a pour objectifs : - urbain : de créer des surprises dans une trame qui n'en présente pas d'emblée et de valoriser l'émergence et l'animation de microenvironnements bâtis aux abords des aménagements proposés; [...], *ibid.* p.4.

ou n'est-il pas encore aujourd'hui, un lieu significatif d'affirmation culturelle? Au regard de la culture dominante, la rue Saint-Laurent a servi, au fil des décennies, de lieu :

- d'affirmation du nationalisme canadiens-français dans un contexte à prédominance économique anglo-saxonne, avec l'implantation du Monument-National;
- d'ancrage à l'arrivée des nouveaux immigrants et d'expression de leur culture;
- de spectacles, des bars, de l'illécite, du burlesque, du divertissement et de l'interdit, dans une société dominée par la religion et la morale; une sorte de soupape nécessaire et présente dans toute métropole.

Mais quelle est la limite entre culture et contre-culture? Écrivains et cinéastes ont été inspirés par la réalité et l'imaginaire du Red Light. Ce secteur de la rue Saint-Laurent fait partie de l'univers romanesque de Michel Tremblay, un œuvre qui a choqué au départ mais qui est aujourd'hui reconnue internationalement. Qui plus est, cette culture / contre-culture est toujours vivante comme la période de questions de la séance du 26 mai l'a montré. Les jeunes artistes de ce quartier poursuivent, aujourd'hui, au vrai sens du terme, « le génie du lieu ». Ils sauront, sans doute mieux que moi, le défendre.

Toutefois, puisqu'il est question de culture, contre-culture et morale, il faut rappeler que les Habitations Jeanne-Mance, seul exemple de rénovation urbaine au centre-ville, s'explique non seulement par le désir de l'Administration Drapeau d'éliminer des taudis mais également par celui d'assainir les mœurs en éliminant une partie du Red Light. Ce triste discours d'assainissement, est l'ultime expression d'une classe dominante qui ne veut pas voir l'autre Montréal. Entendre aujourd'hui le promoteur, ses professionnels et la Ville reprendre ce même discours d'assainissement à l'égard du quadrilatère surprend. Ce rappel de la destruction massive du quartier amène un autre point - sous-évalué par l'*Énoncé patrimonial* - celui de la rareté des traces du Red Light. Compte tenu de l'importance du secteur et de cette rareté, on se serait attendu à plus d'attentions pour cet ensemble, rue Saint-Laurent.

Des façades conservées comme des squelettes de pierre le long de la rue ne perpétueront pas ce passé, cette vitalité et cet imaginaire créatif. Réduire la valeur symbolique unique du boulevard Saint-Laurent à un caractère emblématique comme le fait l'*Énoncé patrimonial* de la Ville est une erreur. Les activités mixtes de la rue et du secteur sont en symbiose avec l'architecture que l'on y trouve. En effet, il faut insister, à nouveau, sur la forme bâtie et le rapport avec la ville qui ont permis l'avènement de cette vie urbaine. Des édifices de petit gabarit, comme ceux que l'on entend démolir, permettent non seulement au rez-de-chaussée mais également aux étages d'avoir des commerces et des espaces de location, à petite échelle, abordables, flexibles, changeant avec le temps. C'est ainsi que des petites entreprises, culturelles ou non, trouvent leur place au cœur de la métropole, chacun ayant son adresse civique. Ce sont les édifices les mieux adaptés pour assurer la poursuite de ce caractère de ces rues principales héritées du 19<sup>e</sup> et début du 20<sup>e</sup> siècle, comme Saint-Laurent l'est toujours.

Par contre, les édifices à bureaux corporatifs, comme celui que l'on envisage pour ce site, sont tout à l'opposé de cette réalité. Ils induisent un autre rapport à la ville que je connais

bien pour avoir étudié l'apparition des grands immeubles au début du 20<sup>e</sup> siècle.<sup>13</sup> Ils cherchent à se distinguer par une image de marque au lieu de s'inscrire dans la continuité. Au-delà de l'image unique, ils normalisent l'espace de travail.

Tel que l'on se propose de les maintenir, les façades qui sont historiquement associées à des espaces individualisés, chacun accessible de la rue, seront incohérentes devant de grandes surfaces de travail aux étages. Les grands immeubles à bureaux tendent aussi à l'introversion et à s'opposer à l'espace de la rue. Le passage proposé dans le projet est un grand geste forcé qui détournera le commerce vers l'intérieur du bâtiment en créant une galerie marchande. Curieusement on parle de découverte sympathique de petits commerces mais ce potentiel n'existe-t-il pas déjà sur le boulevard Saint-Laurent? Pourquoi vouloir le détourner?

Pour résumer, le veston cravate et le tailleur peuvent difficilement prétendre poursuivre l'imaginaire de la rue. En fait, ce projet, loin de défendre et préserver le «génie du lieu», lui mettra du plomb dans les ailes et accélérera sa chute.

### **Un processus de la Ville difficile à saisir**

Dans ce projet, la position de l'Administration municipale est étonnante et décevante.

On nous parle d'un secteur moribond, alors que le Monument-National revit et que la SAT bénéficie justement du type d'architecture que l'on trouve sur cette rue. Ils témoignent d'autres approches pour revitaliser le secteur. D'ailleurs, le vaste projet de « quartier des spectacles » donnait à croire que c'était là l'esprit général. Il ne s'agissait pas que de satisfaire les promoteurs des festivals d'été, mais il devait tenir compte du caractère du quartier et des forces vives qui s'y trouvent.<sup>14</sup> Or, la proposition d'un édifice à bureaux corporatif contredit ce projet de quartier des spectacles parce qu'il ne concerne pas les activités culturelles et parce qu'il ne tient pas compte du milieu culturel présent.

Néanmoins, c'est surtout à l'égard du patrimoine que la position de la ville est, à mes yeux, très difficile à suivre. En 1992, dans son plan d'urbanisme, la Ville a pris la décision de reconnaître comme étant exceptionnelle, une grande partie centre-ville. On insistait ainsi sur un urbanisme sensible au patrimoine mais, du coup, on uniformisait le jugement sur les édifices existants. Dans cet aplatissement surprenant des valeurs, tout s'équivalait : le commun revient au même que l'exceptionnel. Par conséquent, intervenir sur l'ordinaire est comme intervenir sur l'exceptionnel. Pire : en réponse à ma question posée sur la tendance à accepter le façadisme comme solution générale, on a donné en exemple le fait qu'un triplex ne serait pas conservé pour sa seule façade!<sup>15</sup> Et cela représenterait 80% du patrimoine montréalais. J'en déduis qu'un triplex vaut plus qu'un édifice du boulevard Saint-Laurent situé dans l'aire de protection d'un monument

---

<sup>13</sup> J. Lachapelle, *Le Fantasma métropolitain : l'architecture de Ross et Macdonald*, Montréal : PUM, 2001.

<sup>14</sup> Cf. La Mothe, *op.cit.*, p.4. Le deuxième alinéa des objectifs porte sur le social et se lit ainsi : «de favoriser l'appropriation quotidienne par les résidants et usagers».

<sup>15</sup> OCPM, Quadrilatère Saint-Laurent, Transcription de la séance du 26 mai 2009, p. 24, alinéa 373-380.  
<http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P38/7c.pdf>

historique! C'est d'autant plus déroutant que l'*Énoncé patrimonial* en est arrivé à la conclusion que le quadrilatère a :

- un rayonnement national pour ses valeurs paysagères urbaines
- un rayonnement national pour ses valeurs artistiques
- un rayonnement national pour sa valeur historique
- un rayonnement national et à un certain niveau international pour sa valeur symbolique.

Existe-t-il beaucoup de triplex qui se mériteraient un tel énoncé! Il faut pourtant lui apporter plus d'attention lorsqu'on doit le conserver!

Avec tout ce travail attentif de détermination des valeurs, on finit par se demander à quoi ça sert, car rien n'y fait! À l'opposé de l'esprit des théories en matière de patrimoine, les valeurs ne changent rien devant l'action.<sup>16</sup> Que l'ensemble soit d'intérêt national ou local, seule les façades comptent. Ce n'est pas le seul cas à Montréal: le façadisme semble dorénavant faire recette au centre-ville!

Comment le citoyen est-il censé se retrouver dans ce type d'argumentaire administratif?

Un tel message à l'égard du patrimoine est pour le moins ambigu. Le processus l'est aussi. Il revient en effet aux promoteurs de faire la démonstration des valeurs patrimoniales du site qu'ils ont acquis. Or, pour de nombreux promoteurs, ils n'ont pas acheté du patrimoine, mais un terrain; un terrain dont un autre volet du plan d'urbanisme leur dit souvent qu'ils peuvent construire plus haut et plus grand que l'existant. Même si on laisse croire aux Montréalais que le patrimoine est important, le message en matière de développement est autrement plus attrayant pour la Ville! C'est dire aussi que le plan d'urbanisme n'en est pas un. Au lieu de constituer un cadre réglementaire clair, il est constamment négociable. Le processus devient ainsi aléatoire et souvent conflictuel.

Il ne s'agit pas bien sûr d'être contre le développement. Au contraire, cela fait partie du sens même d'une grande ville. Mais pourquoi ne détermine-t-on pas d'avance les zones où le grand développement immobilier peut se faire et les distinguer des secteurs où la conservation doit prédominer? En lieu et place de modifications qui adaptent la réglementation aux projets immobiliers qui sont déposée sur la table, il y aurait avantage à clarifier l'évaluation du patrimoine avant l'avènement de projets, d'établir un cadre de conservation et d'harmoniser les différents aspects du plan d'urbanisme. Plus encore, un véritable urbanisme participatif, antérieur à tout projet, aurait permis au public de se prononcer sur la vision de la conservation mais aussi sur le développement du secteur.

De cette façon, si cela avait été fait, ici, comme ailleurs, les balises du permissible et de l'interdit auraient été claires pour tous.

---

<sup>16</sup> Un exemple, la Charte de Burra (1979; 1999) : 5.2 "Les actions de conservation d'un lieu ou d'un bien patrimonial peuvent être différentes selon les degrés de valeur culturelle que réunit ce dernier".

## L'architecture proposée

Sur le traitement architectural proposé, je dirai peu, car le mandat de la présente consultation est limité à cet égard. Il faut d'abord convenir que, pour un projet pour lequel on a parlé d «esprit du lieu», la circonspection de M. Andreu<sup>17</sup> cachait mal le fait qu'il n'aime pas beaucoup ce contexte et cette architecture montréalaise. Dans une perspective de conservation, c'est mal parti. Même en regardant ce projet sous l'angle douteux du façadisme, la création de nouvelles fausses façades banalise les façades authentiques. L'ersatz rivalise avec l'ancien. La hauteur du volume bas est uniformisée ce qui contredit le discours tenu par la Ville sur la fausse mitoyenneté et l'individualité des édifices. Le traitement du rez-de-chaussée n'est pas clair. Enfin, l'esthétique du volume supérieur est en rupture, une approche difficile en matière de mise en valeur du patrimoine. Le rapport au contexte urbain est lui aussi difficile à saisir. Il n'y a même pas de parenté avec le 2-22.

Le projet correspond finalement à ce que l'on attend des immeubles à bureaux corporatifs : il cherche à se démarquer et non à s'ancrer dans le contexte. La conclusion sur son architecture était donc, au départ, prévisible : Blessé et mal étreint, le «génie du lieu» ne pouvait que boudier celui de l'inspiration.

---

<sup>17</sup> Vidéo présenté le 26 mai. Cf. transcription, <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P38/7c.pdf>